

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8357/Add.19*
14 mars 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

QUESTION DU SUD-OUEST AFRICAIN

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	
Autriche	2
Camboège	2

* Egalement publié sous la cote A/7045/Add.19.

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

AUTRICHE

[Original : anglais]

7 mars 1968

Le procès récent de 37 ressortissants du Sud-Ouest africain par les autorités judiciaires de l'Afrique du Sud préoccupe vivement le Gouvernement autrichien. Conformément à l'esprit de la résolution 2324 (XXII), le Chargé d'affaires de l'Autriche à Pretoria a été prié par le Gouvernement autrichien d'assister au procès susmentionné en qualité d'observateur.

CAMBODGE

[Original : français]

7 mars 1968

Dans le cadre de sa politique anticolonialiste, le Gouvernement royal du Cambodge continue à appliquer avec vigueur les mesures ci-après contre la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud :

1. Fermer les ports du Royaume du Cambodge à tous les navires battant pavillon sud-africain;
2. Boycoter tous les produits sud-africains et s'abstenir d'exporter des produits, y compris des armes et munitions de tous types, vers l'Afrique du Sud;
3. Interdire l'atterrissage à tous les aéronefs appartenant au Gouvernement de l'Afrique du Sud ou à des sociétés enregistrées conformément aux lois sud-africaines;
4. Continuer à collaborer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans l'esprit de la résolution 1899 (XVIII) en vue de dissuader le Gouvernement sud-africain d'appliquer les recommandations de la Commission Odendaal, qui visent à partager le Sud-Ouest africain et, par voie de conséquence, à léser les droits légitimes de la population africaine à l'indépendance;

5. S'abstenir de vendre et d'expédier des armes et munitions de tous types et des véhicules militaires à l'Afrique du Sud ainsi que des équipements et matériels destinés à la fabrication ou à l'entretien des armes et munitions en Afrique du Sud.

Le Gouvernement royal a, en outre, souscrit à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Il convient d'ajouter que le Cambodge n'a aucun intérêt économique ou autre en Afrique du Sud et dans le Sud-Ouest africain.

